

DÉCISION DU MAIRE

<p>Décision N°148-2024</p>	<p>MOYENS GENERAUX MARCHE DE TRAVAUX</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Marché n° 2024-06 de réfection de la piste d'athlétisme et de l'aire de saut en longueur- Acte spécial n°1 - Déclaration modificative
---------------------------------------	---

Le Maire,

VU le Code de la Commande Publique ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 septembre 2024, portant délégation de Conseil Municipal au Maire en termes de « marchés publics », en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la décision n°69-2024 en date du 27 mai 2024 attribuant le marché de travaux à l'entreprise SPORTINGSOLS située 9 rue du stade à saint fugent (85250) ;

VU la décision n° 83-2024 arrétant la passation d'un acte spécial n°1 à l'acte d'engagement du marché public de travaux n°2024-06 ;

CONSIDERANT la demande déposée par la société SPORTINGSOLS de modifier le montant des prestations sous-traitées à la société SAS BLANLOEIL située 16 rue des ajoncs à CLISSON (44190) ;

CONSIDERANT que cette demande doit faire l'objet d'un acte spécial soumis à l'acceptation du Maître d'ouvrage, ainsi que l'agrément de ses conditions de paiement ;

CONSIDERANT l'ensemble du dossier ;

Prend la décision suivante :

- Article 1. **ARRÊTE** la passation d'un acte spécial modifiant le montant sous-traité à la société SAS BLANLOEIL.
- Article 2. **PREND ACTE** que le nouveau montant sous-traité est arrêté à la somme de 116 495.50 € HT.
- Article 3. **PRECISE** que l'ensemble des autres articles de l'acte d'engagement du marché de travaux demeurent inchangés.
- Article 4. **CHARGE** le service « Finances-Marchés », les « Services Techniques », Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable Public assignataire de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.
- Article 5. Communication en sera faite lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Clisson, le 18 novembre 2024

Par délégation du Conseil municipal,
Laurence LUNEAU
Maire

Décision transmise en Préfecture le **26 NOV. 2024**

Et affichée le **27 NOV. 2024**

